

CHARTRE D'UTILISATION DE L'INTERNET, DES RESEAUX ET DES SERVICES MULTIMEDIA

Usages du réseau Internet

L'utilisation de l'Internet en milieu scolaire répond à des besoins pédagogiques et éducatifs.

L'usage du réseau Internet pédagogique est réservé à des activités d'enseignement répondant aux missions de l'Education Nationale (recherches documentaires dans le cadre d'objectifs pédagogiques ou du projet personnel de l'élève).

Les fichiers stockés sur le réseau pédagogique, susceptibles également d'être transmis aux autorités pour contrôle, peuvent à tout moment être contrôlés ou supprimés.

Les connexions sécurisées à des sites peuvent être décryptées (sauf les flux bancaires, de protection sociale, de santé ou de messagerie) conformément à la CNIL, afin de garantir le respect des lois.

Services proposés

- ☞ Un Espace Numérique de travail (ENT) personnel pour chaque élève et accessible aux parents
- ☞ Logiciels pédagogiques
- ☞ Accès à Internet
- ☞ Ordinateurs
- ☞ Portail Internet

Sélection et Contrôle de l'information

Le collège et/ou le département contrôlent les sites visités par les élèves et tous les fichiers stockés sur les différents supports informatiques du collège pour leur éviter d'accéder à des sites illicites ou interdits aux mineurs. Certains filtres sont apposés en amont.

Pour vérifier que les objectifs restent conformes aux usages précités, les historiques de navigation sont stockés pendant 1 an.

Cadre législatif

L'usage des TIC dans le collège n'a pas lieu en dehors du Droit. Les utilisateurs sont tenus de respecter la législation en vigueur :

- Le respect des personnes (pas d'atteinte à la vie privée ou au secret de la correspondance, ni d'injures ou de diffamation)
- La protection des mineurs contre les contenus dégradants, violents, ou favorisant sa corruption
- Le respect de l'ordre public qui condamne le racisme, l'antisémitisme ou l'apologie du crime
- Le respect du droit d'auteur des œuvres littéraires, musicales, photographiques ou audiovisuelles mises en ligne, et d'une manière générale, le respect du code de la propriété intellectuelle

Engagements de l'utilisateur

L'utilisateur s'engage à n'utiliser le service que pour un objectif pédagogique et éducatif.

Il est responsable de l'emploi des ressources informatiques dont il a l'usage.

En particulier il s'engage à :

- Respecter la législation en vigueur (notamment lois relatives à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés, respect des bonnes mœurs et des valeurs démocratiques, propriété littéraire et artistique)
- Sont interdits en particulier la consultation des sites pornographiques, les sites présentant toute forme d'apologie (crime, racisme, négationnisme, crimes de guerre), les sites appelant à la haine raciale et d'une manière générale tout site ne respectant pas la législation en vigueur.
- Prendre soin du matériel et des locaux informatiques
- Ne pas introduire de programmes nuisibles (virus ou autres)
- Ne pas effectuer des actes de piratage extérieurs ou intérieurs à l'établissement
- Ne pas modifier la configuration des machines, ni leur aspect (fond d'écran, motif du bureau, raccourcis, économiseur d'écran).
- Ne pas lire, modifier, copier ou détruire d'autres fichiers que ceux qui lui appartiennent en propre, directement ou indirectement
- Ne pas modifier ou détruire des informations ne lui appartenant pas (répertoires, logiciels, fichiers etc.)
- Ne pas effectuer de copies de logiciels ou cd commerciaux
- Ne pas effectuer de téléchargements illégaux
- Informer son professeur ou un responsable informatique de toute anomalie constatée
- De masquer sa véritable identité (un utilisateur doit, par exemple, indiquer sa véritable identité dans les correspondances de courrier électronique ; les pseudonymes sont exclus)
- De s'approprier le mot de passe d'un autre utilisateur,
- À ne pas se connecter ou essayer de se connecter sur un site sans rapport avec la recherche demandée par le professeur.

Il accepte que le collège dispose des informations nécessaires pour faire fonctionner le réseau et prenne toutes mesures urgentes pour stopper la perturbation éventuelle de ses Services, y compris en stopper l'accès en cas d'utilisation excessive ou non conforme à son objectif pédagogique et éducatif.

L'enregistrement des travaux d'élèves ou des professeurs doit être réalisé dans les espaces prévus à cet effet. Tout document situé hors de ce répertoire (sur le bureau par exemple) sera supprimé par les administrateurs du réseau.

Tout utilisateur doit quitter un poste de travail en fermant sa session de travail.

Sanctions

En cas de non-respect de la charte, les sanctions et punitions prévues dans les articles 8.2, 8.3, 8.4 du règlement intérieur du collège HUTINEL s'appliquent, ainsi que la limitation et/ou la suppression de l'accès aux services proposés.